



COMMUNE
DE
Saint-Christophe-du-Ligneron
85670

COMPTE RENDU DE SÉANCE **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire,
Lundi 8 Octobre 2018 à 20 h 30.

Étaient présents : Mmes et MM. Thierry RICARDEAU, Président de séance, Michel QUAIREAU, Émilie BOCQUIER, Sylvia GUIHOT, Carine MIGNÉ, Nadia RABREAU, Jacques RIGALLEAU, Olivier ABILLARD, Florent JOURDAN, Auguste GUILLET, Patrick CHANSON, Isabelle AVERTY, Sébastien SEGRET, Mathilde BRIAND, Maryse COUGNAUD, Henri de la ROCHE SAINT ANDRÉ et Malik RABIA.

Absents et excusés : M. Jean-Claude BIRON (pouvoir à Thierry RICARDEAU) et Mme Michelle REGEASE (pouvoir à Sylvia GUIHOT).

Absents : Mme Marie-Ange FOUQUET et M. Jean-Christophe RAGUET.

Secrétaire de séance : M. Olivier ABILLARD.

Le compte-rendu de la réunion du 10 Septembre 2018 est approuvé.

↳ **Ajout à l'ordre du jour**

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, le rajout des points suivants** :

- Challans Gois Communauté :
 - Rapport d'activités 2017
 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du SPANC 2017
 - Rapport annuel sur la gestion des déchets 2017
 - Procès-verbal de constat de mise à disposition des équipements du Parc d'Activités de la Joséphine
 - Convention relative à la gestion d'équipements pour l'entretien du Parc d'Activités Économiques
- Vendée Eau – Avenant à la convention pour la facturation de la redevance d'assainissement collectif, le recouvrement des factures et la gestion des usagers
- Mairie - Contrat Photocopieur
- Pôle scolaire – Travaux Avenants

↳ **CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ**

➤ **Enfance Jeunesse**

La politique petite enfance de la Communauté de Communes votée par les élus prévoit pour les 5 prochaines années :

- Constructions à Challans d'une Maison de l'Enfance (854 m² et 500 m² d'espace jeux extérieurs) et d'un multi-accueil,

- Adoption d'un Schéma Directeur de la Petite Enfance
 - développement du RIAM,
 - soutien et développement d'autres modes d'accueil,
 - actions de soutien à la parentalité,
 - création d'un poste de coordinateur.

➤ **Rapport d'activités 2017**

Après présentation par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité, le rapport d'activités 2017**, présenté par Challans Gois Communauté.

➤ **Rapport annuel sur le prix et la qualité du SPANC 2017**

Pour notre commune, il y a 387 installations et 968 habitants desservis pour l'année 2017.

Après présentation par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité, le rapport annuel sur le prix et la qualité du SPANC 2017**, présenté par Challans Gois Communauté.

➤ **Rapport annuel sur la gestion des déchets 2017**

Grâce au développement de la sensibilisation des foyers, les ordures ménagères (OM) ont diminué de 8 kg/hab./an. La baisse de la production d'OM par habitant se poursuit puisqu'un habitant de Challans Gois produit en moyenne 195,5 kg d'OM/hab./an (203,5 kg/an/hab. par rapport à 2016). Cela reste supérieur à la moyenne départementale qui est de 152 kg d'OM/an/hab. Le tonnage d'ordures ménagères pour l'année 2017 est de 9 339 T.

Après présentation par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité, le rapport annuel sur la gestion des déchets 2017**, présenté par Challans Gois Communauté.

➤ **Procès-verbal de constat de mise à disposition des équipements du Parc d'Activités de la Joséphine**

Après présentation de Monsieur Michel QUAIREAU, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de constat de mise à disposition des équipements du Parc d'Activités de la Joséphine** présenté par Challans Gois Communauté.

➤ **Convention relative à la gestion d'équipements pour l'entretien du Parc d'Activités Économiques**

Après présentation de Monsieur Michel QUAIREAU, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité, la convention relative à la gestion d'équipements pour l'entretien du Parc d'Activités Économiques**, présentée par Challans Gois Communauté.

↳ **ÉCONOMIE ET FINANCES**

➤ **Analyse Financière et Fiscale prospective simplifiée – Période 2018 à 2022**

Lors de la réunion publique du 17 Septembre 2018, Monsieur Malik RABIA a demandé que le document présenté intitulé « Analyse Financière et Fiscale prospective simplifiée – Période 2018 à 2022 » puisse être communiqué. Par précaution et par prudence, Monsieur le Maire a répondu vouloir s'assurer du caractère communicable de ce document de travail.

Malgré sa volonté dans un premier temps de vouloir répondre positivement à Monsieur Malik RABIA, mais aussi à l'ensemble des Ligneronnais intéressés à le consulter, après avoir interrogé la CADA et obtenu une première réponse, Monsieur le Maire préfère attendre l'avis officiel de la CADA.

En effet, si la première partie du rapport, l'étude financière rétrospective (2015 à 2017) peut être communiquée, la seconde partie prospective (2018 à 2022) peut être considérée comme un document préparatoire, pouvant évoluer à tout moment.

Monsieur Malik RABIA s'étonne de ne pas avoir reçu réponse à son mail du 26 Septembre à 15 h 59. Monsieur le Maire lui répond qu'il avait pourtant été clair dans son mail du 26 Septembre à 12 h 59 adressé à tous les conseillers et dans lequel il écrivait « *Je viens d'être informé ne pouvoir, par prudence et à ce jour, vous communiquer que l'intégralité de la première partie du document « Analyse Financière et Fiscale prospective simplifiée – Période 2018 à 2022 », compte tenu du caractère préparatoire de la seconde partie (prospective).* ». Monsieur le Maire regrette que Monsieur Malik RABIA ne se soit pas déplacé, ou n'ait pas tout du moins prévenu Madame Carole BENETEAU pour consulter la première partie.

Afin de démontrer sa volonté de transparence, Monsieur le Maire prend ses responsabilités en décidant de communiquer malgré tout dès ce soir, tout en limitant l'exposé à une présentation orale faite par Monsieur Michel QUAIREAU, Adjoint Finances et Économie, chaque élu pouvant évidemment réagir.

Monsieur le Maire rappelle que l'élaboration d'un tel rapport s'inscrit dans une volonté de suivi au plus près de l'évolution de nos finances. C'est le 3^{ème} réalisé, ajusté en 4 ans. Et nous savons qu'il évoluera encore, comme tout document de travail. Il constitue toutefois une base solide, éclairante car il prend en compte l'ensemble de nos gros investissements, leurs financements et leurs subventions rattachés.

Monsieur Michel QUAIREAU rappelle qu'un outil de suivi comme celui-ci est pertinent car il répond à la question suivante : Avons-nous été capable de financer nos investissements et quel en sera l'impact sur nos marges de manœuvre à venir ?

Il ne s'attarde pas sur l'analyse 2015-2017, celle-ci étant bien connue des élus puisque les comptes administratifs sont votés chaque année. Il rappelle qu'au 31 Décembre 2017, la capacité d'autofinancement (CAF) brute était de 759 000 € et l'encours total de la dette de 2 308 000 €.

En ce qui concerne, la prospective 2018-2022, la CAF annuelle brute pour la période est d'environ 600 000 € ce qui, après remboursement du capital de la dette laisse une CAF nette d'environ 400 000 € à l'exception de l'année 2020 qui sera marquée par le remboursement d'emprunts à courts termes servant à financer le FCTVA et dans l'attente de plusieurs subventions.

Les conclusions de la DGFIP sont les suivantes : « *l'endettement doit revenir à un niveau moyen après 2020 et la CAF nette, de bonne tenue, offrira une certaine marge de manœuvre à partir de 2021.* ».

Monsieur le Maire fait remarquer que la situation est maîtrisée et que de nouveaux investissements pourront donc être lancés sous un délai relativement court.

Monsieur Auguste GUILLET souligne la bonne gestion qui nous permet d'absorber près de 7 M€HT d'investissements de 2015 à 2019, sans avoir utilisé le levier fiscal comme d'autres communes ont pu le faire et surtout de pouvoir poursuivre les autres phases de notre programme dès 2021.

Cette présentation n'amène pas d'autres commentaires.

Monsieur le Maire espère un avis favorable de la CADA pour rendre accessible cette note financière à tous et rappelle que l'analyse financière 2015-2017 est, elle, communicable.

➤ **Mairie – Contrat photocopieur**

Le Conseil Municipal **autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à négocier le nouveau contrat pour le photocopieur de la Mairie** auprès des différents prestataires et à **choisir la meilleure offre**. Le coût du prestataire actuel a été de 4 065,20 € en 2017.

↳ URBANISME ET ENVIRONNEMENT

↳ Instauration de la taxe sur les déchets réceptionnés dans une installation de stockage de déchets non dangereux au site des Landes Franches pour l'année 2019

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer la répartition du produit de cette taxe, à hauteur de 50 %, pour l'année 2019, seuil maximum, pour la Commune de Falleron.

↳ Assainissement - Actualisation des tarifs de la Redevance

Monsieur le Maire précise que nous sommes actuellement en négociation pour le choix du concessionnaire d'affermage pour le service assainissement et explique que la redevance assainissement, dont nous avons l'obligation de fixer la tarification avant le 1^{er} Novembre de chaque année, à compter du 1^{er} Janvier 2019, se décomposera en deux parties, une partie versée à la Commune (montant proposé pour 2019) et une partie versée directement au concessionnaire (montant non connu à ce jour). Le montant total de la redevance (commune et concessionnaire) sera d'un niveau sensiblement identique à celui demandé en 2018.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs de la redevance assainissement, à compter du 1^{er} Janvier 2019, comme suit :

- part fixe Commune - abonnement annuel : 15,00 €,
- part proportionnelle Commune - le m³ : 0,800 €.

↳ Assainissement - Contrôle de conformité des installations avant cession d'un bien immobilier

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'instaurer le contrôle obligatoire des installations privées et des branchements d'assainissement collectif pour toute cession immobilière sur la Commune.

↳ Taxe d'Aménagement - Fixation du taux

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir le taux de la Taxe d'Aménagement à 3 %, à compter du 1^{er} Janvier 2019.

↳ ZAC Multisites - Modification du périmètre (secteur Centre VOGELS)

Considérant que la propriété de Madame VOGELS ne présente plus d'intérêt à l'objectif de la ZAC, que le périmètre de ce terrain ne bouleverse pas de manière substantielle le périmètre de la ZAC et n'entraîne pas de modifications aux objectifs de la ZAC, le Conseil Municipal approuve la modification du périmètre de la ZAC Centre.

Résultat du vote à main levée : 19 votants, 17 pour et 2 abstentions.

↳ ZAC Centre 1^{ère} phase - SYDEV Extension Réseau Avenant 1

Le Conseil Municipal accepte de passer un avenant à la convention avec le SYDEV de La Roche sur Yon, concernant l'installation et la pose d'un poste de transformation, qui représente un coût total de travaux de 7 295,00 € HT soit une participation restant à la charge de la commune d'un montant de 4 377,00 €.

Résultat du vote à main levée : 19 votants, 17 pour et 2 contre.

↳ Dénomination de numéros Square Sainte Anne

Suite à une division de parcelles Square Sainte Anne, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de numéroter 3 parcelles, comme suit : 1A, 1B et 1C Square Sainte Anne.

↳ Aménagement Centre Bourg Rue de l'Ermitage – Avenant FORMA 6

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de passer un avenant n° 6 au marché de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet FORMA 6 de Nantes, relatif à la modification de la répartition des honoraires entre FORMA 6 et ARTELIA, sans incidence financière, pour les travaux de la Rue de l'Ermitage.

➤ **Orange – Effacement réseaux Le Quarteron**

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, le devis et la convention d'Orange** de La Roche sur Yon, concernant **des travaux d'effacement de l'artère aérienne Orange au lieu-dit Le Quarteron** pour un montant de **4 249,60 € TTC**.

➤ **Vendée Eau - Avenant à la convention pour la facturation de la redevance d'assainissement collectif, le recouvrement des factures et la gestion des usagers**

Compte tenu de la prolongation du contrat d'assainissement entre la Commune et la SAUR jusqu'au 31 Décembre 2018, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de passer un avenant n° 2 à la convention avec Vendée Eau** de La Roche sur Yon, pour la **facturation de la redevance d'assainissement collectif, le recouvrement des factures et la gestion des usagers**, concernant une **prolongation jusqu'au 31 Décembre 2018**.

↳ **PÔLE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE**

➤ **Dénomination d'un numéro**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Carine MIGNÉ, le Conseil Municipal **décide de créer un numéro pour le Pôle scolaire et périscolaire comme suit : 1 Route de Falleron**
Résultat du vote à main levée : 19 votants, 17 pour et 2 contre.

➤ **Travaux de construction - Avenants**

Dans le cadre des travaux de **construction d'un Pôle scolaire et périscolaire**, le Conseil Municipal **accepte les avenants suivants :**

- **Avenant n° 2 pour LEROY Maurice et Fils** de Beauvoir sur Mer, pour le **lot n° 5 Couverture et bardage zing**, concernant des **travaux de modification du bardage**, pour un **montant en moins-value de 4 843,70 € HT** (- 2,06 % d'écart introduit par l'avenant),
- **Avenant n° 2 pour MCPA** d'Aizenay, pour le **lot n° 8 Menuiseries intérieures bois**, concernant des **travaux de modification de meubles et d'habillage**, pour un **montant en plus-value de 880,66 € HT** (+ 0,52 % d'écart introduit par l'avenant),
- **Avenant n° 2 pour GUIGNÉ** de St Gilles Croix de Vie, pour le **lot n° 9 Cloisons sèches**, concernant des **travaux de modification de doublage sur voile béton et retombée de plafond**, pour un **montant en plus-value de 3 320,00 € HT** (+ 1,60 % d'écart introduit par l'avenant),
- **Avenant n° 3 pour FORGEAU** de Rocheservière, pour le **lot n° 13 Peinture et Revêtements muraux** concernant des **travaux de modification de peinture sous-face auvent, murs béton extérieur sous préau et pôle central**, pour un **montant en plus-value de 28,53 € HT** (+ 0,08 % d'écart introduit par l'avenant),

Résultat du vote à main levée : 19 votants, 17 pour et 2 contre.

↳ **DIVERS**

➤ **Activités Jeunesse – Embellissement transformateur aux Abras**

Madame Émilie BOCQUIER montre les photos de la seconde réalisation des jeunes. Comme l'an passé, encadrés par l'animatrice et Snooky, grapheur challandais, 6 ligneronnais ont peint le transformateur Rue de la Minoterie, sur le thème du dessin animé en mer. Cette action fait suite à une convention tripartite signée entre ENEDIS, le SYDEV et la municipalité.

➤ **Conseil Municipal des Jeunes**

- **Boîte d'échanges**

Madame Émilie BOCQUIER expose le projet d'une « boîte d'échanges ». Les jeunes élus se sont inspirés de cette action menée dans différentes communes qui connaît un grand succès concernant l'échange gratuit de livres. Un règlement sera travaillé afin d'étendre le partage aux

jeux ou objets divers. Le lieu choisi est la maisonnette située au milieu du parking à côté de la mairie. Nécessitant quelques travaux (toiture, étanchéité des murs et revêtement de sol). Madame Émilie BOCQUIER sollicite les agents municipaux à rénover cette maisonnette afin que le projet puisse démarrer en Janvier 2019. Les jeunes élus pourraient annoncer à la population le lancement de leur projet aux Vœux du Maire 2019.

- Élections du 11 Octobre 2018

Madame Maryse COUGNAUD informe les élus qu'Alice est allée présenter le rôle et les actions du Conseil Municipal des Jeunes dans les 2 écoles ligneronnaises afin de lancer la campagne 2018/2019 du CMJ. Le jeudi 11 Octobre 2018 les classes de CM viendront en Mairie procéder au vote de leurs camarades.

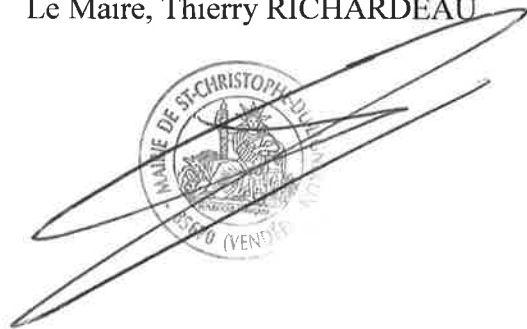
Madame Maryse COUGNAUD rappelle aux élus qu'ils sont tous invités au pot de passation de pouvoir du CMJ, le Mercredi 17 Octobre à 19 heures, en Mairie.

➤ Réunion d'information et d'échanges du 17 Septembre 2018

Madame Nadia RABREAU est satisfaite de la tenue de cette soirée, toujours riche en informations et permettant à chacun de s'exprimer en toute liberté. Une trentaine de personnes ont assisté à notre 5^{ème} réunion publique.

Séance levée à 22 h 30.

Pour extrait, Affiché le 16 Octobre 2018
Le Maire, Thierry RICHARDEAU



Prochaine réunion du Conseil Municipal le Lundi 5 Novembre 2018 à 20 h 30.